

Fermeture de Ford Blanquefort : La CGT et le constructeur devant le tribunal de Grande Instance de Bordeaux

Mardi 4 juin 2019 à 19:14 -

Par [Bastien Deceuninck](#), [France Bleu Gironde](#)

L'avenir de l'usine Ford de Blanquefort se jouait peut-être en partie devant le tribunal de grande instance de Bordeaux mardi. La CGT de l'usine avait déposé plainte contre le constructeur automobile et dénonçait l'absence de motif économique pour justifier la fermeture du site.



Plusieurs dizaines de salariés de Ford Blanquefort sont venus assister à l'audience. © Radio France - Bastien Deceuninck

[Bordeaux, France](#)

Le tribunal de grande instance de Bordeaux examinait mardi la demande de la CGT de Ford Blanquefort d'annuler la fermeture de l'usine. Le syndicat dénonce l'absence de motif économique qui justifierait la fermeture du site de fabrication de boîtes de vitesse, qui emploie 872 personnes.

La CGT dénonce une délocalisation

C'est d'ailleurs la question posée par l'avocat de la CGT de Ford Blanquefort, Maître Philippe Brun : peut-on fermer une entreprise sans motif économique en France ? L'usine de Blanquefort n'est pas en difficulté, **sa compétitivité a même augmentée de 8% en 2017**. Ford ne fait pas l'objet d'une réorganisation, et il n'est pas non plus question d'arrivée de nouvelles technologies. Il reste donc la cessation totale de l'activité de l'entreprise. Un point que conteste l'avocat, puisque les boîtes de vitesse fabriquées à Blanquefort le seront toujours, mais aux États-Unis. Pour lui, **il s'agit donc d'une délocalisation**.

Ford évoque de réelles difficultés économiques

L'avocate de Ford, maître Dominique Mendy, rétorque : la production de la boîte de vitesse fabriquée à Blanquefort, la 6F35, devait prendre fin en 2019. Elle aurait pu être remplacée par deux nouvelles boîtes, la 6F15 et la 8F, mais **le projet a été abandonné** en raison de la chute du marché automobile en Russie. Ces modèles n'ont donc jamais été produits à Blanquefort, impossible alors de parler de délocalisation de la production.

Le jugement a été mis en délibéré au 2 juillet.